

Concours de « l'Esc'ART'got le plus beau ! »

Règlement du concours

Article 1

La ferme « Le P'tit Gris des Moulins », entreprise individuelle, dont le siège est situé 19 chemin des Arguillères, 50840 Fermanville, sous le numéro de SIRET 390 660 959, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site www.ptit-gris-moulins.fr

Article 2 - *Conditions de participation*

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure représentée par une personne majeure, qui désire s'inscrire gratuitement sur la ferme dont l'adresse est ci-dessus, aux horaires d'ouverture aux visites. L'entreprise se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et électronique des participants. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Article 3 - *Modalité de participation*

Pour participer au jeu, il faut tout d'abord créer un objet ressemblant à un escargot. Les matériaux utilisés doivent avoir déjà eu une 1^{ère} vie, ils seront alors recyclés dans l'élaboration de l'œuvre. Les œuvres doivent être composées en 3D (pas de dessin, photos, etc...). Taille minimum de l'œuvre : 15 cm hors tentacules.

Si l'œuvre est trop grosse pour être exposée dans la salle d'accueil, elle sera exposée dans la ferme, à l'extérieur. Les matériaux utilisés devront donc être résistants aux intempéries. Une fois leur œuvre achevée, « les créateurs d'esc'ARTgots » devront se présenter sur la ferme (avec leur œuvre) aux horaires d'ouverture pour s'inscrire, entre le dimanche 30/04/2017 et le vendredi 21/07/2017. Il devront compléter le formulaire d'inscription en remplissant tous les champs obligatoires (E-mail, nom, prénom, adresse, CP, ville, pays).

Un numéro sera alors attribué à chaque œuvre, laquelle sera mise en exposition dans la grande salle d'accueil de la ferme. Une entrée « visite de la ferme de découverte » est offerte pour chaque œuvre déposée.

Article 5 - *Sélection du gagnant*

A partir du 24/07/2017 et jusqu'au 17/08/2017, tous les visiteurs de passage sur la ferme de découverte pourront admirer les œuvres et se verront remettre un bulletin de vote. Après avoir fait leur choix, ils déposeront leur bulletin rempli dans une urne opaque prévue à cet usage.

Le 18/08/2017, le dépouillement des bulletins, effectué en présence de clients témoins, désignera le (ou la) gagnant(e).

La personne participante désignée gagnante sera contactée par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, son image, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant au moment de la confirmation de réservation du lot. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par foyer (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

Les résultats de concours seront communiqués par voie électronique dans la semaine qui suivra le dépouillement. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des résultats par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 6 – *Mais qu'est ce qu'on gagne ?*

Pour l'esc'ARTgot le plus « beau » (*catégorie top modèle*):

un séjour insolite pour une famille de 2 adultes et 2 enfants d'une valeur de 200 € dans une des écocabanes de la ferme.

(comprenant une nuit en bateau échoué et son radeau ou en Roulotte et sa roulottine ou dans notre Nid, un panier « picnic nocturne » et un panier « p'tit déj. Gourmand bio et local », le tout pour 4 pers.)

Le gagnant devra réserver son séjour en se tenant informé des disponibilités des écocabanes sur le site web du 'P'tit gris des moulins' et des Conditions Générales de la ferme liées aux hébergements.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des résultats du concours à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les résultats n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

Article 8 – *Durée de validité du lot*

Jusqu'à fin septembre 2018, dans la limite des stocks disponibles.

Le « P'tit Gris des Moulins » se réserve le droit d'annuler ce jeu-concours au cas où le nombre de participants est inférieur à 10.

Article 8 - *Dépôt du règlement*

Le présent règlement sera consultable sur la ferme et sur le site web, et imprimable pendant toute la durée du jeu à l'adresse : <http://www.ptit-gris-moulins.fr> .